



Collège Eugène NONNON

22, avenue Léopold Héder

B.P. 7030

97300 CAYENNE

☎ : 0594 31 40 44

☎ : 0594 30 33 63

✉ : 9730130d@ac-guyane.fr

Siren : 199731308 – Siret : 1997310800011



**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU MARDI 22 NOVEMBRE 2016**

La séance débute à 17H15. Mme JACOBS, Principale du collège et présidente, remercie les membres du conseil d'administration de leur présence.

Mme MOURIN est désignée comme secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, 20 membres présents, Mme la Présidente ouvre la séance.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 20/10/2016 ;
- Budget prévisionnel 2017 ;
- Informations diverses ;
- Questions diverses.

Mme la Présidente soumet l'ordre du jour au vote.

Nombre de votants	Pour	Contre	Abstention
20	20	0	0

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 20/10/2016 :

Mme la Présidente demande aux membres du conseil d'administration s'ils ont des remarques ou des observations à apporter au procès-verbal. Aucune observation n'est formulée. Le procès-verbal du 20/10/16 est mis au vote.

Nombre de votants	Pour	Contre	Abstention
20	20	0	0

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Arrivée de madame l'Agent Comptable et de M. TANCOGNE, représentant des personnels d'enseignement et d'éducation à 17h20.

2. Budget prévisionnel 2017 :

Le budget prévisionnel est l'acte par lequel les recettes et les dépenses pour 2017 sont prévues et autorisées par les membres du conseil d'administration.

La dotation globale de fonctionnement est calculée sur la base des effectifs (685 élèves) et des surfaces bâties.

La dotation est en baisse par rapport à l'année 2016.

Mme la Présidente rappelle que les membres du conseil d'administration (C.A) doivent se prononcer sur la répartition du budget.

M. l'Adjoint-Gestionnaire, présente le budget. Mme l'Agent Comptable, est chargée d'apporter son expertise en cas de nécessité. L'Adjoint-Gestionnaire explique la manière dont la dotation globale de fonctionnement a été répartie pour l'année 2017.

Le projet de budget 2017 s'élève à : 576 777,76 € soit une baisse de 28,73%. Cette différence est due aux contrats aidés (AED) qui sont directement financés par un autre établissement depuis cette année. L'agence de service de paiement finance une partie des contrats aidés.

Arrivée de Mme LAUORE, représentante des parents d'élèves, à 17h25.

Arrivée de Mme LOE-MIE, Directrice Education et Enseignement Supérieur de la C.T.G., à 17H30.

Une grande différence est observée pour les crédits ouverts pour les installations sportives. Cela est dû aux factures qui arrivent tardivement et qui ne sont pas prises en compte dans le calcul.

Mme LOE-MIE informe que le service calcule la somme sur présentation de justificatifs. Il faut faire ressortir les dépenses sur plusieurs années pour justifier les dépenses.

Elle précise qu'une rallonge sera donnée sur présentation de justificatifs.

Mme l'Agent Comptable ne comprend pas pourquoi il y a une différence de traitement entre les lycées et les collèges.

Mme la Présidente rappelle que le collège NONNON ne dispose pas d'installations sportives. La CTG met gracieusement à disposition ses installations sportives mais il n'en va pas de même avec la mairie qui les facture.

M. PARIS, représentant des personnels d'enseignement et d'éducation, demande à ce que les chefs d'établissement soient informés en cas de changement de procédure.

Mme LOE-MIE rappelle la manière dont sont attribuées les dotations.

Arrivée de M. ACHILLE, représentant des parents d'élèves, à 17h35.

Mme l'Agent Comptable rappelle que cela est différent pour les lycées. Elle demande qu'une harmonisation soit faite pour tous les établissements.

Mme la Présidente souhaite que les dotations soient allouées en fonction des besoins réels des EPLE et que le critère de vétusté soit pris en compte.

Mme LOE-MIE dit qu'une dotation supplémentaire est donnée à chaque collège en fonction de sa spécificité.

Mme l'Agent Comptable rappelle que le Président de la CTG avait dit lors d'une réunion qu'il augmenterait de 2% ou maintiendrait la dotation.

Mme LOE-MIE dit qu'il n'y a pas eu de diminution par rapport à l'an dernier et que les ratios ont été maintenus. Elle demande à ce que le collège fournisse les devis.

M. NELSON, représentant des parents d'élève, demande si la CTG découvre les problématiques des collèges ou s'il y a eu un travail en amont lors de la fusion département/région. Il déplore qu'aucun travail n'ait été fait avant.

M. ACHILLE souhaite que le conseil d'administration prenne une décision afin de faire prendre conscience à la CTG des difficultés du collège NONNON.

Mme la Présidente fait lecture aux membres du C.A d'une lettre qu'elle a adressée au président de la CTG. Elle rappelle aux membres du C.A qu'ils doivent se prononcer uniquement sur la répartition proposée et non sur la dotation globale de fonctionnement.

Mme LOE-MIE informe que la dotation sera revue à la hausse si des éléments nouveaux lui parviennent.

M. ACHILLE souligne le manque de crédits pour l'activité pédagogique et l'entretien de l'établissement.

M. TANCOGNE constate que malgré le passage en REP+ à la rentrée 2016 les moyens n'ont pas augmenté.

Mme l'Agent Comptable répond que cela concerne le Rectorat et qu'une collectivité ne peut se substituer à l'Etat.

M. NELSON demande ce qu'on devra faire si les moyens sont défallants.

Mme la Présidente répond que l'on avisera en cas de nécessité.

M. ACHILLE suggère de rappeler à la CTG que le collège NONNON fait partie du patrimoine.

Mme la Présidente dit qu'il faudrait une grande rénovation dans l'établissement et informe les membres du C.A que le collège est inscrit à l'inventaire des monuments historiques depuis juin 2013.

Toutes les questions ayant été abordées, Mme la Présidente met au vote le budget prévisionnel 2017 et rappelle les 3 modalités de vote.

Nombre de votants	Refus	Accepte avec modification	Acceptation	Abstention
24	0	0	22	2

Le budget prévisionnel 2017 est adopté à la majorité des membres présents.

Mme N'GUYEN VAN NAI, représentante des parents d'élèves, demande à être informée avant la tenue d'un C.A. Mme l'Agent Comptable rappelle que les parents peuvent demander des renseignements à l'Adjoint-Gestionnaire avant la tenue du C.A.

3. Informations diverses :

Une enveloppe de 7 IMP (Indemnité pour Mission Particulière) a été attribuée par le Rectorat. Certaines IMP sont fléchées. 3 IMP ont été réparties en conseil pédagogique pour les coordonnateurs de discipline.

Mathématiques	HGEMC	Français	Technologie	Anglais	Espagnol
0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5

Mme la Présidente informe que des patrouilles de policiers, ASVP ont lieu régulièrement aux heures de sortie pour assurer la sécurité aux abords de l'établissement.

M. NELSON souhaite que le problème d'insécurité aux abords de l'établissement se règle de manière pérenne.

Le calendrier prévisionnel jusqu'au mois de février 2017 a été diffusé.

Du 18 au 23 novembre 2016 : semaine de « lutte contre le harcèlement »

Plusieurs actions ont été mises en place : campagne d'affichages, 1H de sensibilisation dans chaque classe, concours d'affiche, mallette des parents sur le harcèlement.

Départ de M. CLERVAUX, personnalité qualifiée, à 18h25.

Le Rectorat a accordé une réserve de 1392 HSE et une subvention de 6400,00 € à l'établissement pour la mise en place de projets dans le cadre de l'accompagnement éducatif qui a commencé le lundi 21 novembre 2016.

4. Questions diverses :

Pas de questions diverses.

Levée de séance à 18h30.

Le Président de séance,

Principal Adjoint
Brigitte MOURIN


La Présidente,

Marie-Hélène JACOBS
